

MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU PUCH

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16/06/2025 à 18h30

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15

Votants : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 11/06/2025

Date de la séance : 16/06/2025

Heure de la séance : 18H30

Lieu de la séance : Mairie

Président de séance : F. TOSI

Membres du Conseil	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
TOSI François	x		
BONNEFON Maria	x		
LAVEAU Michel	x		
VAUNA LAGARDE Rachel	x		
MORIN Antony	x		
OLIVIER Valérie	x		
BORE Jeanne Chantal		x	
CHABANAIS Guy	x		
CONCAUD Patrick		x	M. LAVEAU
DELBURG Isabelle	x		
FONTAN Bruno	x		
JOUGLET SUEUR Agnès	x		
LOUBET Frédéric		x	I.DELBURG
MARTIN ST LEON Anne	x		
MEIRINHO Victor	x		
MONTEPINI Olivier	x		
ROGER Sandrine		x	B.FONTAN
ROMAIN GIRARDEAU Laetitia	x		
VIANDON Catherine	x		

Secrétaire de séance CHABANAIS Guy

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil municipal et les remercie de leur présence.

Pas observations concernant le procès-verbal du compte rendu de la séance précédente

- Demande d'autorisation pour modification de l'ordre du jour -
Rajout d'une délibération concernant un avenant au marché de travaux rénovation des courts de tennis.

**1- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DU
PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE 2025 EQUIPEMENTS
SPORTIFS STRUCTURANTS - TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS**

Il est fait part aux membres du conseil municipal des modalités de financement des projets d'équipements sportifs et de proximité 2025, mis en œuvre par l'Agence nationale du Sport- ANS- concernant une demande de subvention pour la démolition et la reconstruction de 2 courts de terrains de tennis extérieurs.

L'opération proposée sera la démolition et la reconstruction de 2 courts de terrains de tennis extérieurs.

Ces 2 courts de tennis construits en 1982 au complexe sportif du Grand Bessac, rénovés et rehaussés en 2004, régénération du sol en 2019, se sont fortement détériorés ces dernières années.

De nombreuses fissures désordonnées de 6 à 10 mm de large se sont créées uniformément, rendant en l'état impropre la pratique sportive de haut niveau.

Il est précisé que l'équipe N°1 évolue en Championnat de Nationale 1 depuis 4 ans et compte actuellement 252 licenciés

Un rapport diagnostic sur l'état des 2 courts de tennis a été établi par la Fédération Française de Tennis en date du 6 avril 2022.

L'opération proposée consiste en la démolition de 2 courts de tennis existants et la reconstruction en résine synthétique conformément aux normes NFP 90 110 de Juillet 2016.

Le coût des travaux est estimé **185 771.00 € HT**, soit **222 925.20 € TTC** de l'entreprise LPF TP suivant le résultat de l'appel d'offres.

Une convention d'utilisation des équipements sportifs du tennis a été signée le 03 Mai 2024 entre le Club de tennis et la commune permet de proposer des créneaux d'accès périscolaires et extrascolaires aux enfants des écoles Primaire et Maternelle favorisant la pratique associative des jeunes du territoire.

De plus, un avenant à la convention en date du 18/10/2019 de mise à disposition des installations sportives au profit de l'association Tennis club, permet la mise à disposition d'un court de tennis extérieur à l'usage des habitants de la commune pendant la semaine et week-end, et cela à compter du 01 Mai 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

- décide de solliciter le service de l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution d'une subvention au titre du financement des équipements sportifs structurants 2025, et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

2- DELIBERATION - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DE TERRAINS DE TENNIS – LPF TP

Par délibération en date du 24 Mars 2025, il a été validé par l'assemblée délibérante le choix de la Commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise LPF TP pour la réalisation du programme de réfection des 2 courts de tennis extérieurs.

Monsieur MORIN, responsable de la Commission des Bâtiments rappelle aux conseillers que lors de la séance en date du 14 avril 2025, l'assemblée délibérante a validé l'inscription au budget du projet de rénovation de terrains de tennis extérieurs pour un montant de **215 000.00 € TTC**.

A cet effet, Monsieur MORIN expose que le présent avenant au marché de travaux, dont la désignation est mentionnée en page 1, a pour objet, de prendre en compte une modification des répartitions entre co-traitants suivant le tableau joint en annexe.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché initial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

- décide d'accepter l'avenant 1 de l'entreprise LPF TP au marché de travaux de rénovation de terrains de tennis et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du document.

3 - DELIBERATION -AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – REFECTION DE 2 COURTS DE TENNIS EXTERIEURS- CABINET TEC INFRA

Par délibération du Conseil Municipal en date du 05/09/2024, la société TEC INFRA a été retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre complète de l'opération concernant la démolition et reconstruction de 2 courts de tennis extérieurs et leurs abords.

Montant des honoraires **16 500.00 € HT** soit **19 800.00 à € TTC**.

Cette offre initiale étant basée sur un montant de travaux de **112 000.00 € HT**.

Or, suite à l'appel d'offres le montant définitif des travaux s'élève à **185 771.00 € HT** – Offre de base + PSE, soit 65.87 % d'augmentation.

Par conséquent, en fonction de cette augmentation, une proposition d'avenant d'honoraires complémentaires MOE d'un montant de **10 868.55 € HT** devrait être appliquée.

A titre exceptionnel, et après négociations, la proposition définitive d'avenant d'honoraires complémentaires MOE est fixée à un montant de **7 608.15 € HT**.

Commentaires :

Monsieur MONTEPINI : justification de cette augmentation ?

Monsieur TOSI : par convention et choix de la réfection des 2 courts (offre de base + PSE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents**

- décide d'accepter l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet TEC INFRA et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du document.

4 - DELIBERATION CHOIX ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE PROJET DE REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Commune de Saint-Germain-du-Puch souhaite réhabiliter et agrandir la bibliothèque municipale située place de la mairie à proximité de l'hôtel de ville. Il prévoit notamment la réhabilitation des façades, des surfaces intérieures, la réorganisation- mutualisation des surfaces, la création d'un sanitaire et la proposition d'un espace supplémentaire en lien avec l'extérieur.

L'objectif de ces travaux est de rendre la bibliothèque fonctionnelle, moderne et identifiable pour les saint germanais, ainsi que les utilisateurs des communes environnantes, autour de la création d'un lieu culturel incarnant son identité.

La Commune a souhaité se faire accompagner dans ce projet. Pour cela, elle a consulté différents prestataires procédant compétence technique et connaissance des procédures de passation des marchés publics.

La prestation demandée comporte :

- **Préparation de la publicité**
- Reprise et validation collective de la nature et de l'étendu des besoins
- Etablissement d'un programme fonctionnel synthétique
- Définition des objectifs à atteindre par le futur maître d'œuvre
- Mise à jour du budget et des critères de jugement des candidatures
- Support technique sur la phase de constitution des documents de consultations

Analyse des candidatures et accompagnement de la municipalité pour la sélection des candidats

- Analyse des offres reçues en MAIRIE
- Participation à la Commission des sélections des offres

- **Choix du Maître d'œuvre**
- Justification de la sélection
- Suivi des notifications

Les offres des AMO sollicitées sont les suivantes :

Cabinet DULAURENT	Sans suite
Hemis AMO	Sans suite
K-Amicis	4 900€ HT

A l'issue de cette consultation, il est proposé de retenir la proposition de la société l'AMO K-Amicis compte tenu de l'absence d'offres des autres prestataires.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le prestataire **K- AMICIS**.

Pour la mission d'accompagnement pour le choix du futur Maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la Bibliothèque Municipale

Commentaires :

Monsieur FONTAN émet un doute sur le choix des AMO sollicités en raison de leur éloignement géographique.

Monsieur TOSI prend acte de sa remarque et rappelle que la Société K-AMICIS a déjà eu à traiter des dossiers d'assistances à maître d'ouvrage dans le passé avec sérieux et vigueur.

Madame VAUNA LAGARDE indique de son côté que le critère d'éloignement n'est pas nécessairement à considérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**,

- décide de retenir la proposition de la Commission des bâtiments, à savoir la candidature de l'AMO **K- AMICIS** pour la mission d'accompagnement pour le choix du futur Maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la Bibliothèque Municipale et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du contrat correspondant.

5 - DELIBERATION POUR DECISION FINALE CONCERNANT LE PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE EN LOGEMENTS

Rappel et exposé

Lors de la séance en date du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal, a retenu le groupement Michel APARD/CESTI, comme titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation thermique et la réhabilitation de l'ancien presbytère avec la création de 4 logements.

Cette réhabilitation de l'ancien presbytère a pour objectif d'une part la sauvegarde et la mise en valeur du bâti ancien, et d'autre part la création de 4 logements proposés à la location par la municipalité, dans le cadre de la réalisation d'hébergements rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants de notre commune, ainsi que la rénovation thermique d'un ancien bâtiment municipal.

Ainsi, La commune de ST GERMAIN DU PUCH projette d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti dans le cadre de l'amélioration de l'isolation thermique et phonique de ce bâtiment. La mise en œuvre de travaux d'amélioration thermique permettra d'agir sur la réduction des consommations énergétiques du bâtiment, des charges induites et le confort intérieur, dans une démarche de développement durable et en parfaite adéquation avec les objectifs de la nouvelle réglementation environnementale.

Le coût estimatif des travaux au stade l'esquisse avant-projet était estimé fin 2024 à **706 000 € HT** soit **847 200 € TTC**.

Diverses demandes de subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental et l'Etat – DSIL et FONDS VERT- depuis 2022, afin d'accompagner la commune dans la réalisation du projet.

Résultat des différentes subventions obtenues à ce jour :

- Conseil départemental 2024 = 43 167 €
- Etat Fonds Vert 2025 = 103 200 €
- **Total général 146 367 € soit 20.70% du HT**

Compte tenu d'une part des éléments financiers développées ci-dessus, et d'autre part des contraintes des délais de validité des subventions.

Proposition :

- soit de poursuivre la réalisation du projet avec le financement des partenaires obtenues et par conséquent un montage financier représentant un emprunt de 700 000 €,
- soit de suspendre la réalisation du projet, et dans un deuxième temps soumettre une réflexion générale autour de l'ensemble immobilier associant le presbytère avec l'espace des services techniques mitoyen, et cela en collaboration avec les différentes commissions.

Débats :

-Monsieur TOSI : Au vu des éléments financiers tels que présentés aujourd'hui, le projet envisagé paraît déraisonnable. Cette décision, au demeurant un véritable « crève-cœur », s'appuie sur les conditions non remplies d'équilibre financiers vis-à-vis des recettes des loyers couvrant in fine l'annuité de l'emprunt. Mais il semble que nous devons faire preuve de pragmatisme au regard de l'importance de l'emprunt à réaliser susceptible d'affecter les autres projets en cours ou à entreprendre ; ceci même si le coefficient d'endettement de la commune est tout à fait satisfaisant.

-Madame ROMAIN GIRARDEAU : Quelles sont les perspectives envisageables concernant l'avenir du presbytère ?

-Monsieur TOSI : Vente éventuelle en 1 lot ou 2 lots avec les terrains adjacents des services techniques municipaux.

Malheureusement le marché immobilier n'ouvre pas de perspectives favorables actuellement.

2 manifestations d'intérêt par des promoteurs ayant été jugées non satisfaisantes.

-Madame JOUGLET SUEUR : Si vente il faudra inclure une clause de préservation du bâti existant en la qualité de patrimoine communal.

-Monsieur MEIRINHO : Pas d'urgence pour une vente actuellement vis-à-vis du fonctionnement des services techniques.

-Madame OLIVIER : Aucune solution satisfaisante n'a émergé concernant l'avenir du bâtiment.

-Monsieur FONTAN : Dans le cas d'une cession du bâtiment inclure une clause pour une habitation ou la création de petits logements avec espaces sur le terrain des services techniques.

A cet effet, entamer des négociations avec Gironde Habitat.

-Madame VIANDON : Trop de paramètres inconnus mais introduire une clause de préservation du patrimoine bâti.

-Monsieur TOSI : la décision finale sur le bâtiment impactera la subvention Fonds Vert 2025 de la préfecture.

-Madame DELBURG : propose une hypothèse de solliciter une manifestation d'intérêt pour cet ensemble immobilier.

-Madame BONNEFON : il faut prendre en considération le risque d'inflation des futurs travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide de suspendre la réalisation du projet, et dans un deuxième temps soumettre une réflexion générale autour de l'ensemble immobilier associant le presbytère avec l'espace des services techniques mitoyen, et cela en collaboration avec les différentes commissions.

**6- DELIBERATION TARIFS FETE LOCALE DES 12-13-14-SEPTEMBRE 2025 –
PROGRAMME FETE LOCALE et COURSE DE CAISSES A SAVON DU 06 SEPTEMBRE 2025**

A - Course de caisses à savon du 06 Septembre 2025 8h à 18h « route de Sallebœuf »

En collaboration et sous l'égide du Comité Sud-Ouest de courses de caisses à Savon.

Emplacement retenu : « route de salleboeuf » - RD241- entre le lieu-dit « le Pingat » et « le Château du Grand Puch ».

Cela fait plus de 600.00 m de longueur, dans une descente. Cette course sera inscrite au planning national des courses de Caisses à savon.

Il y aura des compétiteurs officiels classés en 11 catégories auxquels s'ajouteront les « folkloriques » c'est-à-dire les gens du village notamment.

Accord de Monsieur Weber pour utilisation de ces terrains pour l'organisation de cette manifestation.

Forum des associations : Vu avec la commission des associations et afin que les 2 événements soient complémentaires ce jour-là, par conséquent le forum des associations aura lieu au château du « Grand Puch ».

A cet effet, la CALI prêtera des barnums.

Possibilité de restauration sur place.

B - Fête du village – 12-13-14 septembre 2025 (programme en annexe)

Proposition des tarifs

Droit de place

- catégorie 1 grands manèges et manèges adultes (auto scooter, montagne russe)	65.00 €	
- catégorie 2 petits manèges et manèges enfants (mini scooter, labyrinthe)	50.00 €	
- catégorie 3 boutiques, baraques (ex jeux de tir, labyrinthe, confiserie, snack, stand de pêche selon taille du linéaire jusqu'à 6ml	25.00 €	au-delà
	40.00 €	

- le tarif de l'emplacement pour le vide grenier sera fixé par l'association organisatrice

Repas du dimanche midi 14 Septembre 2025

12.00 € pour adulte

10.00 € pour enfant jusqu' à 11 ans

Concernant la buvette 2 associations se sont proposées : Solasia et Art Scène et Cie

Décision sera prise en commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents**,

- décide de valider les tarifs de la fête locale des 12-13-14 septembre 2025

**7 - DELIBERATION – AVENANT 2 TRAVAUX DE RENOVATION DE TERRAIN DE TENNIS
MARCHE LPF TP**

Proposition d'un avenant pour le Marché 2025-33413 1 Rénovation de terrain de tennis

Montant initial du marché public

- Montant HT	119 355.00 €
- Taux de la TVA 20%	23 871.00 €
- Montant TTC	143 226.00 €

PSE 01 Plus-value pour réfection complète du terrain n°2

- Montant HT	66 416.00 €
- Taux de la TVA 20%	13 283.20 €
- Montant TTC	79 699.20 €

Montant total base marché + PSE n°1

- Montant HT	185 771.00 €
- Taux de la TVA 20%	37 154 .20 €
- Montant TTC	222 925.20 €

Modifications induites par le présent avenant :

Evolutions introduites par la présente modification contractuelle :

La présente modification contractuelle est soumise aux dispositions de l'article L.2194-1 du code de la commande publique.

Durant la phase des travaux, des adaptations techniques et des demandes supplémentaires du Maître d'Ouvrage ont été réalisées.

Dont notamment un point d'arrêt concernant l'évaluation de l'état du fond de forme après terrassement sous les deux tennis.

Il a été constaté sur site par l'entreprise et en présence de la maîtrise d'ouvrage la présence d'argile ne permettant pas de continuer les travaux en l'état.

À la suite de cette réunion, il a été décidé d'arrêter le chantier et l'entreprise LPF TP a été sollicitée afin de proposer des solutions techniques adaptées afin d'assurer une pérennité et une garantie structurelle et d'être conforme à la norme NF P 90-110.

Ces adaptations et compléments sont définis comme suit :

Les adaptations techniques majeures (travaux complémentaires) sont les suivantes :

- Option n° 1 : Réalisation du confortement du fond de forme par traitement Chaux Ciment
- PHM 01 : Création d'un regard Ø600

Les prestations minimisées ou retirées du marché sont les suivantes :

- Moins-value Prix 2.07 et Prix PSE 1.08 : Purge GNT 0/63 et 0/80
- Ajustement des linéaires de tuyaux Prix 3.01 : Fourniture et pose PVC CR8 Ø 125 y compris tranchées
- Ajustement des linéaires de tuyaux Prix 3.04 : Dépose de canalisation existante
- Moins-value Prix 3.06 : Mini-puisard d'infiltration de 2 m3 en grave drainante 20/40 sertie d'un géotextile
- Moins-value Prix 3.07 : Fourniture et pose drain collecteur routier Ø 80 y compris tranchées et remplissage dépose et repose soignée des pavés auto-bloquants
- Moins-value Prix 4.03 : Traitement superficiel des fissures du terrain n°2
- Reprise sur stock et mise en œuvre des équipements tennis (filets, poteaux, chaises arbitres, poubelles, etc..) pour les 2 tennis
- Ajustement des linéaires Prix 6.02 : Main-courante ht =1,10 ml remplie grillage souple (entre 2 terrains)
- (Retiré du marché) Prix 6.03 et PSE n°1.22 : Brise -vent côté Nord (sur nouvelles clôtures renforcées) - Terrain 1
- (Retiré du marché) Prix 6.04 et PSE n°1.23 : Reprise sur stock et mise en œuvre du portillon 1,50 ml dans clôture 3 ml, avec sa gestion d'accès
- Moins-value ajustement des linéaires Prix PSE n°1.11 : Tranchées drainantes Ø 63, type chaussette drainante, profondeur moyenne 70 cm, largeur 30 cm, remplie gravette drainante 6/10 (compris Terrassements et remblaiements)
- Moins-value Prix 5.02 : Essais règlementaires sur équipements pour les 2 tennis

Les travaux supplémentaires sollicités par le M.O. sont définis comme suit :

- Prix PHM 05 et 06 : Reprise des cheminements extérieurs + Longrine de propreté clôture
- Fourniture et pose de poteaux de tennis acier + équipements (filets / tendeurs) + massifs
- Fourniture et pose deux portillons L 1,50 m HT 2,00 M dans la clôture - RAL 7016 GRIS

- Devis - Réalisation d'une planche d'essais avec purge préalable (non concluante)

Des diminutions financières peuvent être étudiées comme :

La suppression ou diminution en largeur des cheminements extérieurs (pouvant être réalisée ultérieurement).
L'optimisation du traitement spécifique mélange Chaux-Ciment lors des conclusions de l'étude de traitement à charge de l'entreprise LPF TP (Prévue dans l'option n°1).

Incidence planning option n°1 : Livraison envisagée fin août

*(Un planning détaillé doit être transmis par l'entreprise prochainement suite à la décision du M.O)
L'ensemble de ces prestations nouvelles, a fait l'objet d'estimations / devis par l'Entreprise, accordées (et/ou corrigées) conjointement par le MOE & le Maître d'Ouvrage.

Les prestations nouvelles et/ou supplémentaires sont matérialisées par des Prix Nouveaux.
Le Détail Estimatif ci-après présente l'ensemble des prix nouveaux, ainsi que les plus et moins-values pour chacun des libellés de prix selon adaptations techniques.

Incidence financière de la modification contractuelle n°2 :

La modification contractuelle a une incidence financière sur le montant du marché public :
Montant de la modification contractuelle n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
 - Montant € HT : + 42 535,50 €
 - Montant € TTC : + 51 042,60 €
 - % d'écart introduit par la modification contractuelle n°2 : + 18,63 %
- Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : 228 306,50 €
- Montant € TTC : 273 967,80 €

Modification du délai contractuel d'exécution

L'article 6 du CCAP et modifié comme suit :

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 3,5 mois (pour l'offre de base), dont 1 mois de préparation inclus :

Période de préparation = 1 mois

Offre de base = période d'exécution = 2,5 mois

Offre de base + PSE 1 éventuelle = période d'exécution = 3 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

- accepte le présent avenant, et autorise Monsieur le Maire pour la signature de tous documents afférents à la réalisation de cette décision.

INFORMATIONS

1- POINT ETAPE

- PLUI HD

Enquête publique reportée à une date ultérieure suite aux observations des services de l'Etat.

2 - POINT ETAPE

- DEMOLITION HABITATIONS TERRAIN ANGLADE

Les travaux de démolition du bâti ont débuté supervisés par la DDTM.
L'ensemble des riverains ont été avertis.

- TRAVAUX DU SIAEPA

Les travaux de canalisation se poursuivent route du Grand Puch et chemin de Lalande.

- FAUCHAGE

La campagne de fauchage est en cours sur les grands axes, carrefours et routes communales.
La commission voirie se réunira prochainement afin d'établir la programmation des travaux voirie 2025.

3- POINT ETAPE C.A.B.

En accord avec l'ensemble de la commission et du bureau d'études ID DE VILLE mise en pause de la procédure.

De plus, intérêt de décaler sur 2026, les investissements compte tenu de la suspension des aides du département aux collectivités pour 2025

4 - POINT ETAPE DES TRAVAUX DANS LES DIFFERENTS ESPACES VERTS

Travaux en cours place de la Mairie, plantation d'un olivier et fleurissement à venir.

5 - GENS DU VOYAGE OCCUPATION TERRAIN ENTRAINEMENT FOOTBALL

Suite à l'intrusion des gens du voyage sur le terrain d'entraînement de football le mardi 10 juin 2025, un constat a été rédigé par un Commissaire de justice.

Après négociations, accord sous conditions pour une occupation règlementée de 3 semaines.

- Ecole primaire
Madame LAGARDE VAUNA, informe du départ de Madame LACOUS directrice de l'élémentaire.
Arrivée de Madame DEMEYERE-LINSEELE à la rentrée de septembre 2025.
- Calivélo libre service
Monsieur MEIRINHO indique que 6 vélos sont installés en libre-service (3 parking de beaupied et 3 devant la salle des fêtes).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 05.
Prochaine réunion du Conseil Municipal le 8 septembre 2025.